MARDI 15 SEPTEMBRE 2015 DILLARGE PIC

Le « oui, mais » au plan de prévention des risques (PPR)

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport fin août, au sujet du plan de prévention des risques falaises picardes. Voici ce qu'il dit...

OUEL AVIS LE COMMISSAIRE ENQUÈTEUR A-T-IL RENDU? François-Charles Grévin, le commissaire enquêteurchargé par la préfète de mener l'enquête publique sur le plan de prévention des risques (PPR) falaises picardes, a rendu un avis favorable, mais assorti d'une réserve, Pour mémoire, les conseils municipaux d'Ault et de Saint-Quentin-Lamotte avaient émis un avis défavorable, demandant à l'État de revoir sa copie.

POURQUOI UNE RÉSERVE EST-ELLE ÉMISE? L'auteur du rapport précise qu'il souhaite que le règlement du PPR apporte des précisions sur « les travaux d'entretien et de gestion courants », qui seront autorisés dans la zone rouge, qui inclut 240 maisons. En clair, il demande à ce que soit précisé ce que les propriétaires des habitations auront le droit de faire ou de ne pas faire, une fois le PPR approuvé. Un point très important pour eux, puisque cette bande

de 100 mètres au bord du littoral sera rendue inconstructible.

QUELLE RECOMMANDATION LE RAPPORT EFFECTUE-T-IL? François-Charles Grévin, qui a noté que certaines disposition étaient « très difficiles à admettre pour les administrés », complète son avis avec une recommandation: la mise en place « d'un dispositif d'accompagnement par les collectivités locales, afin de répondre aux questions que se posent les populations concernées sur la valeur des biens, les possibilités de vente, l'obligation d'acheter par l'État, les indemnisations possibles, les démarches spécifiques à entreprendre, les personnes ressources vers qui se tourner. »

La procédure d'élaboration du plan de prévention des risques est presque terminée. Elle prévoit que le rapport du commissaire enquêteur et les avis des conseils mu-

À SAVOIR

L'enquête publique en chiffres

- 6 permanences ont été tenues à Ault, Saint-Quentin-Lamotte
- et Woignarue.
- ▶ 11 observations écrites ont été formulées sur le registre du commissaire-enquêteur.
- ▶ **43** lettres, notes et mémoires lui ont été adressés.
- > 74 personnes ont été reçues lors des différentes permanences.

nicipaux et du Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard soient analysés par la Direction départementale des territoires et de la mer. La préfète devra ensuite prendre l'arrêté d'approbation.

VINCENT HÉRY

Le PPR contesté devant la justice ?

L'association Ault environnement, présidée par Bernard Motuelle, a pris connaissance du rapport établi par le commissaire-enquêteur. Elle « s'estime en droit de contester juridiquement une éventuelle approbation de ce projet de PPR en l'état », et pointe du doigt « les réponses et non réponses de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) », aux questions posées par les personnes venues aux permanences. D'après elle, les règles prévues par l'État dans le PPR sur le zonage et son règlement « n'ont aucune valeur » juridique. L'association craint que le PPR, « par la dureté du règlement », ne mette en œuvre « le repli stratégique vers le Moulinet », où des logements et une salle de spectacle doivent être construits.

Marcel Le Moigne, le chef de file de l'opposition au conseil municipal d'Ault, estime que « le rapport est in-

sipide. L'enquête ne prend pas en compte les problématiques soulevées par les personnes qui sont venues aux permanences. » L'élu poursuit : « Toutes les réponses données s'inscrivent dans une logique de recul stratégique du littoral. »

Marthe Sueur reste opposée au projet de PPR

Le maire d'Ault, Marthe Sueur, assure rester sur sa position après la lecture du rapport du commissaire. « Comme le conseil municipal, je reste contre le projet de PPR. S'il est approuvé en l'état, on se manifestera pour redire notre désaccord. » En revanche, le maire réfute l'argument du retrait stratégique : « Le projet du Moulinet n'a rien à voir avec le PPR. Le retrait stratégique consiste à déplacer les réseaux pour anticiper un éventuel problème. »